Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 1

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

particulières. Il n'en est pas ainsi du chapitre intitulé: Tenue intérieure de l'école. La manière de voir des Allemands sur les moyens disciplinaires n'est pas en tout celle de nos pédagogues. Par exemple, l'instituteur allemand ne donne pas de récompense, ou du moins il n'y en a pas d'officiellement admises; il prétend que l'élève ne fait que son devoir en travaillant bien, et qu'il ne mérite par là aucune récompense. Quant aux punitions, elles sont de trois sortes: celles qui s'adressent à l'amourpropre, celles qui restreignent la liberté et enfin les châtiments corporels.

La deuxième partie de l'ouvrage traite de l'enseignement secondaire et supérieur. X., institut.



CORRESPONDANCES

I

Monsieur le Rédacteur,

L'avant-dernier numéro du Bulletin pédagogique contenait un article, au sujet de la rentrée des classes, aussi bien pensé que plein d'à-propos et d'actualité. D'ailleurs la signature accusait une origine pédagogique non équivoque, ou, si vous le préférez, l'article portait une marque de

fabrique incontestée, répudiant les imitations et contre-façons.

Il est cependant un point sur lequel il sera permis au disciple de ne pas partager entièrement l'avis du maître : c'est en ce qui concerne l'étalage des collections de tableaux historiques et scientifiques qui servent à l'enseignement dans les leçons de choses. Pour ma part, j'affiche soigneusement tous les tableaux que je possède, mettant la plus scrupuleuse attention à les disposer avec goût et symétrie. Voici quelques-uns des principaux motifs qui m'engagent à agir ainsi. D'abord, cette exposition égaye et orne la salle d'école; et, à ce titre, cela vaut fréquemment au maître des félicitations soit de la part des inspecteurs, soit des commissions scolaires. De plus, cela réjouit et rassure un peu nos pauvres petits bambins qui, les premières fois, arrivent tout tremblants, craignant d'être croqués par le maître dont on les menace si souvent lorsqu'ils commettent des peccadilles que les chers parents n'ont pas le courage de corriger ou de punir. Et l'enfant, prenant la menace au sérieux, voit dans son futur maître quelque chose... ou plutôt quelqu'un de qui il a tout à redouter. Apprécient-ils le tort qu'ils font à leurs enfants, ces parents toujours prêts à les menacer de la rigidité de l'instituteur: enfants trop heureux encore, quand, dans le lointain, on ne leur fait pas remarquer la pénombre sévère de M. le Curé. Et lequel de nous a été exonéré de transes pareilles? Lorsqu'il nous arrive un de ces chers petits, sachons que nous ne saurions être assez aimables, assez agréables avec lui, d'abord pour gagner de suite son affection, et ensuite pour corriger et dissiper les trop fâcheuses préventions dont on l'a inconsciemment outré contre son maître. Un des facteurs qui nous facilitera cette double besogne, sera de présenter à l'enfant une salle d'école gaie et ornée. Considérez avec quelle candeur béate, il examine toutes ces images étalées devant lui! Ses yeux passent d'un tableau à l'autre avec un plaisir qui est toujours une jouissance pour le maître. Il ne babille pas; il ne voit pas seulement son voisin; les tableaux l'absorbent tout entier. Mais, direz-vous, cet élève est distrait, il ne

travaille pas. Admis; mais, je le demande, aurez-vous le triste courage d'exiger de ce petit être un travail assidu et consécutif de trois heures le matin et autant le soir? Non, eh bien! qu'il regarde les tableaux et qu'il y en ait beaucoup! Si vous en possédez de rechange, c'est encore mieux; variez votre exposition. Un autre but (ah! voilà, pas très loin un brave syndic qui fronce le sourcil), un autre but, dis je, c'est de cacher les moisissures, taches et détériorations que l'on rencontre trop fréquemment dans les salles d'école; les tableaux sont un paillatif et servent à masquer les négligences, souvent coupables, de nos édiles communaux qui regrettent toutes les dépenses faites pour l'entretien d'une salle d'école, tandis qu'ils font les plus généreux sacrifices pour réparer le toit à porcs du laitier. Mais ajoutera-t-on encore, les collections, ainsi étalées sont exposées à la poussière, à la fumée et cela les défraichit, les détériore. Fort bien; mais le maître et les enfants ne subissent-ils pas les mêmes influences délétères? et, à notre humble avis, il n'est guère plus dommage de la fraîcheur des tableaux que de la santé du maître et des élèves. J'ajouterai encore que le maître est moralement engagé à ce qu'on n'observe pas trop les détériorations qui se produisent, et cela parce qu'on sera plutôt disposé à accuser sa négli-

gence que le travail du temps ou l'effet de la vétusté.

Mais voici, croyons-nous, l'objection la plus sérieuse que l'on puisse faire contre cette exposition permanente: c'est que cette exhibition peut enlever tout l'intérêt de la leçon dont chaque tableau peut être l'objet. En cela, il y a peut-être du vrai, mais n'exagérons pas cet inconvénient, si réellement il existe. Ici encore, nous trouvons des raisons en faveur de l'étalage. Chacun connaît cet adage pédagogique que la répétition est mère de l'instruction. Or, je suppose qu'une leçon à laquelle a servi un tableau ait été donnée par le maître, et que, la leçon terminée, le tableau soit allé reprendre sa place d'ornementation. Il arrivera que l'enfant, tout en examinant de temps à autre les tableaux, se remémorera la leçon du maître et fera peut-être, avant ou après une classe, une excellente répétition tout à fait à l'insu de chacun. — Je suppose encore que la leçon donnée, le tableau ait été soigneusement enfoui dans le fond d'une armoire. Qu'arrivera-il? Vous le devinez aisément. Le tableau disparu, l'intérêt de la leçon diminuera pour l'élève, si bien que le lendemain ou le surlendemain, il n'aura plus que des idées vagues sur l'objet dont on l'a entretenu et au bout de huit à dix jours tout sera presque oublié; donc à recommencer, comme le rocher de Sisyphe! L'étalage permettra aussi à l'enfant de comprendre et compléter certains points restés obscurs malgré tous les soins du maître à bien donner la leçon à la ligne. On pourrait encore craindre que les tableaux ne soient, pour les élèves, un sujet de distraction; il n'en est rien. La première fois qu'ils les examinent, cela produit bien sur eux l'effet que produit toujours sur des enfants chaque chose nouvelle pour eux; mais soyez convaincus que vous n'aurez pas souvent l'occasion de les reprendre pour ce motif.

Si je ne redoutais de fatiguer mes lecteurs, j'exposerais encore d'autres raisons, secondaires, il est vrai, en faveur de l'étalage des collections d'enseignement, mais la crainte de vous servir encore de ce style filandreux m'engage à vous faire grâce du reste.

F. B., instituteur.

 \mathbf{II}

Monsieur le Rédacteur du Bulletin pédagogique, à Fribourg. De divers côtés, parmi les instituteurs de notre région, on se demande de plus en plus: Où donc en est la question du livre de lecture, et quand, enfin, aurons-nous le livre du degré moyen, depuis longtemps

promis?

Loîn de nous, certes, l'intention d'accuser de trop de lenteur ceux qui s'occupent de la rédaction de nos manuels de lecture. Car on sait la difficulté de composer des livres classiques à l'usage des élèves de nos écoles primaires, et l'on se rappelle encore le bruit retentissant causé par la publication de certains manuels de lecture dans plusieurs cantons. Nous rendons d'ailleurs justice à l'excellent petit livre du premier degré, qui nous rend les meilleurs services pour l'enseignement de la langue dans nos cours inférieurs. Mais c'est précisément parce que nous sommes heureux de posséder le commencement que nous attendons avec impatience la suite, c'est-à-dire la deuxième partie, pour le cours moyen et même, au besoin, pour le cours supérieur. On nous a assuré que la deuxième partie est piête et n'attend plus que l'impression. Espérons que les promesses deviendront bientôt de la réalité. C'est un des vœux les plus sincères que nous formons pour le corps enseignant fribourgeois, au retour de la nouvelle année.

LÉGION.

III

Du Valais, le 8 décembre 1887.

Monsieur le Rédacteur.

Comme nous touchons à la fin de l'année, permettez à l'un de vos plus assidus lecteurs de venir jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est fait chez nous, dans le domaine scolaire pendant le cours de cette année.

L'amélioration la plus importante, est sans contredire l'introduction des catéchismes dans toutes nos classes par Messieurs les révérends curés. Cette sage mesure a été ordonnée et dictée par le zèle tout apostolique de notre Révérendissime Evêque qui a prescrit à tous les curés du diocèse de faire plusieurs fois par semaine le catéchisme dans les écoles. Bien des pasteurs avaient déjà introduit cet usage dans leur paroisse. Reconnaissant les efforts que font les sectes anti-religieuses, pour déchristianiser la jeunesse et l'élever en dehors de Dieu, ils avaient compris le danger et les conséquences qui en résulteraient pour l'avenir. C'est pourquoi ils s'étaient vaillamment mis à l'œuvre. Le petit nombre qui préférait le repos a naturellement dû se mettre à la besogne, en sorte qu'à l'heure présente nous croyons que d'un bout à l'autre du pays notre jeunesse reçoit une solide instruction religieuse. C'est, du reste, la base de tout l'édifice religieux et social et nous ne craignons pas d'affirmer que nos zélés pasteurs ne ménageront à cet égard ni leur temps ni leurs peines. De leur côté, MM. les instituteurs, qui sont en général animés des meilleurs sentiments, ne manqueront pas de seconder dans la mesure de leurs forces notre dévoué clergé. Voilà une mesure qui est appelée à produire les meilleurs fruits; cela surtout là où on l'étendra jusqu'aux cours de répétition.

Dans sa réunion bis-annuelle de ce printemps notre Société valaisane d'Education, s'est placée sous la protection du bienheureux Nicolas de Flüe. Nous sommes persuadés que celà contribuera à mieux faire connaître l'ermite du Ranft, ce modèle du chrétien et du citoyen. Aujourd'hui que la vie de famille s'en va il est bon de rappeler à la mémoire les grands exemples de ces héros des âges passés. Cette assemblée, tenue à Géronde, sur un sol arrosé des sueurs d'anachorètes,

a réussi au-delà de toute espérance. Clergé, magistrats de tous les degrés, instituteurs y étaient accourus nombreux, ce qui prouve l'intérêt général

que l'on porte à la formation de l'enfance.

Dans sa dernière session notre Grand Conseil a porté au budget de 1888 la somme de 2500 fr. destinée à être répartie en primes aux instituteurs et institutrices porteurs du brevet définitif. Cette allocation, qui a pour but de récompenser les membres du corps enseignant, será répartie entre ceux qui auront obtenu la première note sur tous les points dans les rapports de messieurs les Inspecteurs. Afin d'encourager les instituteurs à continuer longtemps l'enseignement, on aurait aussi très bien fait de tenir compte, jusqu'à un certain point, des années de service. C'eut été beaucoup plus logique; et cette manière de faire aurait contribué plus efficacement à retenir longtemps nos maîtres d'école dans l'enseignement.

Nous savons tous que nos instituteurs sont les moins rétribués des cantons suisses, c'est pourquoi ce n'était vraiment pas trop tôt de leur allouer une minime gratification. On exige d'eux toujours davantage, tandis que leurs traitements demeurent presque partout les mêmes. Espérons que notre Grand Conseil ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'il continuera à s'intéresser de plus en plus à l'amélioration de la

position de notre personnel enseignant.

Au point de vue administratif, il faut ici beaucoup d'énergie pour laire exécuter nos lois et règlements scolaires. On a de la peine à se figurer que depuis 1874, époque de l'élaboration de notre loi sur l'instruction publique, il puisse encore y avoir des communes qui n'ont pas fait payer une seule amende pour absence d'école. Ces lacunes sont pourtant signalées chaque année à nos pouvoirs publics par messieurs les Inspecteurs. Qu'on se mette donc en mesure, une bonne fois pour

toutes, de faire exécuter nos lois.

Nos manuels scolaires se complètent peu à peu. C'est ainsi que cette année le Département de l'instruction publique a ajouté à la liste des ouvrages obligatoires la grammaire préparatoire de Larive et Fleury pour les débutants. Le manuel dont nous devions nous servir jusqu'ici était au-dessus de la portée des jeunes élèves. Nous avions du reste la grammaire la plus difficile, qu'on ait mis entre les mains des commencants, dans notre Suisse romande. Ensuite on nous a doté d'un nouveau livre de lecture pour les plus avancés, par Guyau. Sous ce rapport notre Ami d'enfance et la petite Bible illustrée que nous avions, étaient tout à fait insuffisants, et nous ne doutons pas que ce ne soit là l'une des grandes causes de la faiblesse de nos recrues pour la lecture. On ne lit pas assez et surtout pas comme on doit lire. Les comptes-rendus sont négligés, en sorte que le jeune homme ne lit que machinalement, n'acquiert point de goût pour la lecture et l'abandonne au sortir de l'école. Arrivé devant les experts fédéraux il reste bouche close.

C'est la partie faible de nos recrutables. Maintenant nous espérons que nos instituteurs feront leur possible pour arriver désormais à un meilleur résultat. Une récente circulaire, de notre chef du Département de l'instruction publique, rappelle au corps enseignant les meilleures

règles à suivre pour former de bons lecteurs.

R.

17

Porrentruy, le 11 décembre 1887.

L'Ecole normale de Porrentruy célébrait, il y a deux mois, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Etablie en 1837 par le gouvernement de Berne, cette Ecole rencontra d'abord une grande opposition de la part des catholiques. Au lieu d'être formés par des ecclésiastiques ou du moins des larques catholiques, les instituteurs avaient pour maîtres plusieurs protestants. On comprendra avec quelle défiance ces instituteurs sortis de cette Ecole furent accueillis par les familles. Aussi, au début, les communes ont-elles plutôt subi ces maîtres qu'acceptés. Elles ne les ont jamais reçus avec confiance.

Notre Ecole normale a été réorganisée à plusieurs reprises. Aujourd'hui, elle possède un personnel enseignant plus nombreux. Il en est

sorti plus de 300 instituteurs.

Le Directeur de l'Instruction publique de Berne, les anciens professeurs de cet établissement, des députés et d'anciens élèves, formant une assistance de 150 personnes, célébraient donc le jubilé de la fondation

de notre Ecole normale.

C'est M. l'inspecteur Schaller, président du Comité de fête, qui ouvrit la séance du matin en souhaitant la bienvenue à tous ceux qui avaient bien voulu répondre à son appel. Il retraça l'historique de l'Ecole normale. M. le Directeur Gobat, qui lui succéda, a promis de conserver l'Ecole normale malgré les projets contraires que l'on a préconisés, car beaucoup voudraient réunir cet établissement à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Au banquet, figuraient environ 150 convives. Impossible de vous exprimer la joie que nous éprouvions à nous retrouver ensemble après une séparation plus ou moins lointaine, et à nous rappeler les souvenirs de l'Ecole normale avec les espiègleries, les jeux, le travail et l'amitié qui ont marqué d'une ineffaçable empreinte les quelques années

passées ensemble sur les bancs de l'Ecole.

Pendant le banquet, plusieurs orateurs se firent entendre, entre autres MM. Gobat, Jolissaint, Favrot, Paroz, etc.

Mais les trains qui nous avaient amenés le matin nous remportèrent bientôt. Les plus rapprochés terminèrent cette charmante journée par une soirée familière. Ch. P., instit.

Nouveaux envois

Mois de novembre 1887.

A. Collections. — Sammlung.

194. De M. Th. Sécrétan, directeur de l'Asile des aveugles, Lausanne. Th. Sécrétan. L'éducation des aveugles, notes et impressions de voyage. (Se vend au profit de l'Asile des aveugles de Lausanne.)

195. De M. GREGOIRE, professeur, à Berchem-Ste-Agathe (Belgique). Grégoire et Gena. Méthode naturelle de lecture, d'écriture et de langue. I, 0 fr. 10; II, 0 fr. 15.

196. De l'Imprimerie Lahure, Paris.

Paul Lehugueur. Enseignement par les yeux. Histoire de France en 100 tableaux, cartonné, 7 fr. 50. — L'ancien et le nouveau testament en 100 tableaux, 8 fr.

197. De la librairie R. Schultz et Cie, Strasbourg.

Elsass-Lothringisches Schulblatt, 1887, Nos 1-20. Abonnement, 8 fr.

198. De la Société pédagogique vaudoise, Lausanne.

Revision de la loi scolaire, rapport géneral présenté à la réunion bisannuelle de la Société pédagogique vaudoise à Lausanne, le 23 septembre 1887.